

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

N° = 16958

Matricule : 1069 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAKKABE Aïcha (sp. ZARGUI)

Date de naissance :

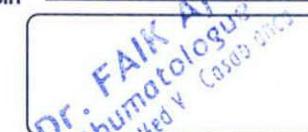
Adresse : Actuellement

Tél. : 0619.866.026 Total des frais engagés :

Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : REKKAB Aïcha Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 10/10/2011



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.11.19	Actes	Hospital	937,50	DR. FALK Hospital Berlin
15.11.19	Actes	Hospital	937,50	DR. FALK Hospital Berlin

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ASL		

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	7/11/19	B130-1	184,20€

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

### **(Création, remont, adjonction)**

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
Centre Hospitalier Préfectoral  
Ain Sebaâ - Hay Mohammadi  
Hôpital Mohammed V  
Casablanca



المملكة المغربية  
وزارة الصحة  
المركز الاستشفائي الإقليمي  
عين السبع الحي المحمدي  
مستشفى محمد الخامس  
الدار البيضاء

Casablanca, le:

15 / 11 / 19

Ordonnance

REKKAR Aïcha

Bracelet pour

Epicondylite



DR. FAHIM JANAWI  
Rhumatologue  
Hôpital Mohammed V Casablanca



Casablanca, le: Le 07. n. 19

### Ordonnance

Rokkebe Arch

DL du conde dnt.

Inspection d'Épendyète.

Echographie du  
conde Dnt

RDV Le 8. n. 19

20. 8. 2019

DR. FAIK AFIFI  
CHIRURGIE GÉNÉRALE  
HÔPITAL MOHAMMED V CASABLANCA



# LABOGAMMA

Laboratoire Général Analyses Médicales Médico-légales Alimentaires

Biologie moléculaire. Centre de fertilité. Marqueurs tumoraux. Hormonologie. Toxicologie



Dr T BENCHERKOUN.A

Casablanca le jeudi 7 novembre 2019 Madame RAKKAB AICHA

FACTURE N°	372182
------------	--------

Analyses :		
Glycémie (à jeûn) -----	B	30
Hémoglobine glycosylée -----	B	100
Total : B 130		
Prélèvements :		
Sang-----	Pc	1,5
TOTAL DOSSIER		184,20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cent Quatre vingt Quatre Dirhams et Vingt Centimes

15/11/2019  
BENCHERKOUN AICHA  
184,20 DH

**De Garde 24h/24 - 7j/7 ( Prélèvement à Domicile )**

DIPLOME DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE LIEGE . BELGIQUE . ANCIEN ASSISTANT EN TOXICOLOGIE A L'HOPITAL UNIVERSITAIRE DE BAVIERE  
C E S BIOCHIMIE - IMMUNO - TRANSFUSION - MICROBIOLOGIE - MARQUEURS TUMORAUX

ANCIEN RESPONSABLE DU SERVICE D'EPIDEMIOLOGIE A L'INSTITUT PASTEUR MAROC

**CENTRE DE FERTILITE , BIOLOGIE DE REPRODUCTION : FIV - ICSI**

E-mail : labogamma2010@gmail.com - Site web : www.labogamma.com

186, Avenue 'c' - Hay Mohammadi - Casablanca - Tél : 05 22 61 85 39 - Fax : 05 22 62 15 94

INPE: 093000610 - Patente : 32833616 - I.F : 46901880 - ICE : 001592244000006

## FACTURE HOSPITALISATION

Code ANAM : 090005299

N° Compte Courant : 2140

Facture Hospitalisation : Traitement de Base

TRÉSORERIE PROVINCIALE DE AIN SEBAA-HAY  
MOHAMMADI

Service : MÉDECINE GÉNÉRALE

Numéro de Facture : 2356

### Identification :

Index Patient : 14112003-01-234217

N° Admission : 6513

Nom Patient : rakkabe

Prénom Patient : aicha

CIN : BJ35308

Adresse : derb takdoum rue 34 no 30

hm casa

### Débiteur :

EN-INSTANCE



### Bénéficiaire :

### Dates :

Date Entrée : 12/11/2019 09:48:17

Date Sortie : 15/11/2019 12:07:06

Libelle	NGAP	Clé	Coeff	P.U	Nbr	Mt Ligne	MT Assure
Séjour :							
DU 1 AU 3 MÉDECINE GÉNÉRALE - HOSPITALISATION MÉDICALE			0	312.50	3.00	937.50	937.50

Montant Total : 937.50

Montant à payé : 937.50

ARRETER LA PRÉSENTE FACTURE A LA SOMME DE :  
NEUF CENT TREnte-SEPT DIRHAM(S) ET CINQUANTE CENTIME(S)

15/11/2019 12:07:57

Signature du responsable :

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
Aïn Sebâa Hay Mohammadi  
Hôpital Mohammed V  
Casablanca

Quittance

F. 6513

N° 483830 / B

Reçu de M

La somme de

NATURE DE LA REÇETTE

Ex

SOMME

Hôpital

50.

Medecine

Cachet du  
Service

11/11/14

Total

937

50

937,50

Le 200

Signature du  
Régisseur

Royaume du Maroc  
Ministère de la Santé  
Aïn Sebâa Hay Mohammadi  
Hôpital Mohammed V  
Casablanca

Quittance

N° 482680 / B

Reçu de M

La somme de

NATURE DE LA RECETTE	Ex	SOMME
ECHAI		200 /
Total		200 /

Cachet du  
Service

Le 28/11/2001  
Signature du  
Régisseur

## Echographie du coude droit

- le Tendin epicondylens latéral a son épaisseur, Reltehofelies, normalement 0,68 cm de hauteur avec point de doppler +

clé : Epicondylite latérale droite

Hopital Med. et Chir. de  
Rhumatologie  
Dr. FAIR AfA



# LABOGAMMA



Laboratoire Général Analyses Médicales Médico-légales Alimentaires

Biologie moléculaire. Centre de fertilité. Marqueurs tumoraux. Hormonologie. Toxicologie

Casablanca le : 07/11/19

Dr T BENCHEKROUN.A

Madame RAKKAB AICHA

Code patient : 235359 - Référence : 19K581

Dr, AFAF FAIK

Page : 1/1

## EXAMENS BIOCHIMIQUES DU SANG ARCHITECT Abbott ci 4100

Résultats

Normales

Glycémie à jeun : 2,75 \* g/l 0,7 - 1,1

## HEMOGLOBINE GLYCOSYLEE

(Tech : HPLC METHODE DE REFERENCE)

Hémoglobine glycosylée : 10,00

( Diabète stable < 7 % )  
( Diabète instable > 8 % )  
( Niveau non diabétique < 6 % )

LABOGAMMA  
Analyses Médicales  
Dr. T. BENCHEKROUN. A. BIOLOGISTE  
104 AV. "C" Hay Mohammadi - Casablanca  
Tel. 05 22 61 85 39 - 05 22 62 13 91

\* ( résultat contrôlé ) **De Garde 24h/24 - 7j/7 ( Prélèvement à Domicile )**

DIPLOME DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE LIEGE . BELGIQUE . ANCIEN ASSISTANT EN TOXICOLOGIE A L'HOPITAL UNIVERSITAIRE DE BAVIERE  
C E S BIOCHIMIE - IMMUNO - TRANSFUSION - MICROBIOLOGIE - MARQUEURS TUMORAUX

ANCIEN RESPONSABLE DU SERVICE D'EPIDEMIOLOGIE A L'INSTITUT PASTEUR MAROC

**CENTRE DE FERTILITE , BIOLOGIE DE REPRODUCTION : FIV - ICSI**

E-mail : labogamma2010@gmail.com - Site web : www.labogamma.com

186, Avenue 'c' - Hay Mohammadi - Casablanca - Tél : 05 22 61 85 39 - Fax : 05 22 62 15 94

INPE: 093000610 - Patente : 32833616 - I.F : 46901880 - ICE : 001592244000006